



RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE 2023

PUBLICATION D'ANNONCES DE CONSULTATIONS ASTROLOGIQUES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX DE SMART

CONTEXTE:

Récemment, des annonces pour des services astrologiques ont été publiées sur un groupe Facebook de la coopérative. Cette publication a soulevé des questions quant à la validité de la publicité de ces services en raison des abus potentiels que ce genre de pratiques, dites alternatives, c'est-à-dire alternatives aux pratiques éprouvées par la recherche scientifique, pourrait susciter, mais aussi en raison de leur visibilité publique. Le Service de Communication de la coopérative a exprimé des préoccupations à ce sujet, se demandant si cette visibilité pourrait être interprétée comme une forme d'approbation tacite de ces services par l'organisation.

Il est important de noter que l'astrologie fait partie des activités acceptées par Smart.

DEBATS:

Le groupe Facebook SmartBe est un groupe dont le contenu est public, mais sur lequel seuls les membres de Smart sont autorisés à publier. Il est décrit sur la page comme un groupe d'entraide, de collaboration, d'échange et de petites annonces pour partager son travail et ses conseils. Les règles de modération précisent que les publicités sont proscrites, mais que l'on peut partager son travail en gardant en tête que le contenu partagé doit servir à d'autres membres. Il est également précisé que les modérateurs se réservent le droit de bloquer les commentaires ou de supprimer certaines publications s'ils sont jugés irrespectueux de ces règles.

En examinant ce cas, le comité d'éthique reconnaît que la ligne entre « *partager son travail* » et faire de la publicité est souvent floue. En effet, partager les dates de son spectacle peut être assimilé à de la publicité. Pourquoi donc refuser le partage d'une annonce pour des services de pratiques alternatives acceptées comme activités Smart d'un côté et accepter les annonces de métiers artistiques d'un autre. La coopérative craindrait-elle de mettre en avant son association à ces pratiques?

Une autre question qui se pose est celle des abus éventuels que peuvent engendrer ces pratiques, qu'il s'agisse d'abus de confiance ou d'abus de pouvoir. Cependant, plutôt que de se concentrer sur



les abus potentiels, le comité estime qu'il est essentiel d'adopter une approche bienveillante envers les membres et de supposer d'emblée que leur intention est de contribuer positivement à la communauté.

Il est également important de souligner que même avec les meilleurs outils de modération, il est impossible de prévenir toutes les dérives. La coopérative repose sur la confiance envers ses utilisateurs et leur engagement à contribuer positivement à celle-ci. Il faut accepter qu'il existe un certain niveau de risque inhérent à toute communauté en ligne. Smart doit demeurer tolérante et bienveillante envers les croyances et les pratiques de ses membres.

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATION:

Smart devrait accepter la publication des annonces pour des pratiques alternatives dans la mesure où elle accepte ces métiers dans le cadre des activités.

Smart doit être prête à associer publiquement ces activités à son image, tout en maintenant une attitude bienveillante envers ses membres et en leur faisant confiance.

Toutefois, il reste essentiel de maintenir une vigilance permanente des publications sur cette page pour garantir leur conformité aux normes de la coopérative.



ANNEXE AUX RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTHIQUE

Responsabilité

Les recommandations formulées par le comité d'éthique n'engagent que cet organe et ne reflètent pas nécessairement les positions du Conseil d'Administration de SmartCoop ou de la Direction de Smart. La diffusion publique de ces recommandations est soumise à l'appréciation du Conseil d'Administration et toute publication sera anonymisée. Enfin, afin d'évaluer la pertinence de ses recommandations, le comité adresse un questionnaire de manière systématique à chaque demandeur·euse.

Principes directeurs

Dans ses réflexions, le comité d'éthique s'appuie sur les principes éthiques de bienfaisance, non-malfaisance, justice et autonomie ainsi que sur les valeurs fondatrices des coopératives, à savoir l'entraide, la responsabilité, la démocratie, l'égalité, l'équipe et la solidarité.

Processus de traitement d'une demande

1. Réception par mail d'une demande au comité d'éthique ou d'une demande de rendez-vous téléphonique.
2. Soumission de la demande au comité d'éthique.
3. Examen du caractère éthique de la demande et décision sur sa recevabilité.
4. Invitation éventuelle du·de la demandeur·euse pour clarifier la demande
5. Débats et rédaction d'une recommandation, approuvée à l'unanimité.
6. Envoi de la recommandation et sollicitation de l'accord du·de la demandeur·euse pour diffusion interne et publique.
7. En cas d'accord, diffusion de la recommandation sur un espace dédié accessible uniquement à l'équipe mutualisée de Smart.
8. Envoi d'un formulaire d'évaluation de la recommandation à la personne ayant saisi le comité
9. Soumission, une fois par an, des recommandations au Conseil d'Administration en vue de leur éventuelle diffusion sur les canaux de communication externe (publics) de Smart.
10. Diffusion des recommandations approuvées par le Conseil d'Administration sur les canaux de communication externe de Smart.

Contact

En cas de questions ou toute autre demande, veuillez contacter le comité d'éthique à l'adresse e-mail suivante: comite.ethique@smart.coop (Présidente: Ann De Visscher).